Distribution de produits informatiques et électroniques : feu vert au rachat de Top Achat par LDLC

Publié le 30 mars 2020

Au terme de son examen, l'Autorité a considéré que l'acquisition de Top Achat par le groupe LDLC n'était pas de nature à restreindre la concurrence sur les marchés des produits électrodomestiques, des composants informatiques et des services de configuration d'ordinateur.

L'Autorité a constaté que l'opération n'a pas pour effet de renforcer significativement la position de la nouvelle entité sur l'ensemble de ces marchés en raison notamment de la présence de nombreux autres concurrents et des positions limitées des parties sur les marchés concernés.

L'Autorité a donc autorisé cette opération sans la soumettre à des conditions particulières.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 30 mars 2020

Lire le communiqué